



Commune de Belvédère
Département des Alpes-Maritimes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu : le 21 juin 2013 en mairie de Belvédère.

Date de convocation : le 17 juin 2013.

Ouverture de séance : 18h15.

Membres présents : Paul Burro, Thierry Tafini, Jean-Paul Duhet, René Laurenti, Jean-Pierre Cozza, Michèle Daideri, Max Lambert et Marc Laurenti.

Pouvoirs : Frédéric Martin à Jean-Paul Duhet.

Le quorum est atteint

Secrétaire : René Laurenti.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal.
- 2) Adoption de la charte de Parc National du Mercantour.
- 3) Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal.

Monsieur Cozza remarque une erreur dans son intervention sur l'adoption de la motion concernant le rôle légitime d'acteur du territoire des maires ruraux: ce n'est pas "la loi sur la décentralisation de décembre 2010" mais "la modification de la loi sur la décentralisation de décembre 2010".

Monsieur le Maire prend note de cette observation et demande de procéder au vote :

A l'unanimité plus le pouvoir, le compte rendu du dernier conseil est approuvé.

2) Adoption de la charte de Parc National du Mercantour.

Monsieur le Maire explique qu'il comprend l'amertume d'une partie de la population ainsi que des pêcheurs et des chasseurs vis-à-vis de cette charte mais que le Parc national du mercantour apporte beaucoup pour le tourisme de la commune.

Selon un sondage, si Belvédère ne faisait pas partie du PNM, il aurait fallu un budget de 800 000€ pour avoir un impact équivalent.

Monsieur le Maire propose de discuter de cette charte.

Il rappelle que certaines communes comme La Bollène-Vésubie, Saint Martin Vésubie ou Moulinet ont voté récemment leur approbation et que dans les Alpes de Haute Provence, les communes ont voté oui à une grande majorité.

Michèle Daideri propose de parler des employés du PNM qui ne vivent pas spécialement sur toutes les communes membres mais plutôt sur Saint Martin Vésubie. Thierry Tafini explique que les employés du PNM peuvent vivre où bon leur semble.

Michèle Daideri aimerait que plus de "locaux" soient embauchés.

Monsieur le Maire explique qu'il y a certainement un problème de formation, de concours pour le recrutement et de financement pour les rémunérer: actuellement 6 postes sont ouverts sur la région sans être pourvus pour cause de budget insuffisant.

Jean-Pierre Cozza dit que le conseil municipal travaille sur le projet depuis juin 2008. Dans la carte communale, il en était déjà question (le PNM a un avis consultatif sur certains dossiers d'urbanisme) donc pour lui une fois adoptée cette charte posera forcément problème sur l'urbanisme.

Monsieur le Maire lui répond que s'il était venu à la réunion publique, les responsables du PNM présents auraient pu lui répondre à ce sujet.

M. Cozza précise qu'il n'a pas voulu assister à cette réunion publique pour ne pas se disputer avec des élus et en subir les conséquences pour son emploi.

Il précise également que si la commune n'approuve pas cette charte, elle perd sa dotation même en ayant 40% du territoire du PNM sur ses terres.

Michèle Daideri demande si on revote dans 3 ans.

Monsieur le Maire explique que si la commune n'approuve pas la charte aujourd'hui, le conseil municipal peut revoter dans 3 ans si le PNM le veut bien. Et si la charte est approuvée aujourd'hui, la commune pourra en sortir dans 15 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCEDE AU VOTE, ET DECIDE A QUATRE VOIX CONTRE ET CINQ POUR DONT LE POUVOIR :

- D'adopter la charte du Parc National du Mercantour.

3) Questions diverses

Pas de questions diverses.

Fin de Séance : 18h45.

Le Maire,

Paul BURRO

